

## **Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 16 mai 2019 à 20 heures**

M le Maire Julien SCHICKLIN, ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjointes Michel MEYER et Serge ESTERMANN.

MM Françoise BECK, Marlyse SCHAEFER, Juliette SCHULTZ, Sophie GOEPFERT, Caroline DIETWILER, Nicolas RICHERDT et Fabien ROSENBLATT.

Absents excusés : MM Sylvie GOEPFERT, Fabien WEIDER et Serge GAISSER

Absent non excusé :

Procurations : M. Serge GAISSER à M. Fabien ROSENBLATT

Mme Sylvie GOEPFERT à M. Serge ESTERMANN

M. Fabien WEIDER à M. Michel MEYER

### Ordre du jour :

1. Approbation de la réunion du Conseil Municipal du 18 avril 2019
2. Rapports des délégués
3. Urbanisme
  - 3.1 Examen des dossiers déposés
  - 3.2 Approbation de la modification simplifiée du PLU de Michelbach-le-Bas
4. Affaires générales
  - 4.1 Consultation règlement du service de collecte des déchets ménagers
5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
6. Divers

### **1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 avril 2019 :**

Ce compte rendu a été transmis aux élus par mail. Il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Rapports des délégués**

M. RICHERDT évoque les échanges de mails suite aux réunions de commissions transport concernant la piste cyclable prévue entre Michelbach-le-Bas et Blotzheim. Un planning d'exécution est transmis, les travaux devraient être réalisés courant de l'été.

Mme DIETWILLER informe les élus de la classe découverte à la Chaume à Orbey qui s'est très bien passée, les enfants sont ravis et les retours ne sont que positifs.

M. ESTERMANN expose aux élus une réunion concernant le schéma de lecture public du Haut-Rhin. Le bibliobus devrait être stoppé faute de participants (2 pour la commune de Michelbach-le-Bas). L'objectif du service est plutôt d'investir dans les bibliothèques communales. On constate également que les médiathèques fonctionnent très bien.

### **3. Urbanisme :**

#### 3.1 Examen des dossiers déposés

M l'Adjoint Michel MEYER présente les demandes déposées récemment :

- Déclaration de travaux, création d'une véranda – M. François KELBERT – 10, rue du Jura,
- Certificat d'urbanisme opérationnel – SCP KOENIG et BAEUMLIN notaires – rue des Aulnes, rue de Ranspach,
- Certificat d'urbanisme d'information – SCP KOENIG et BAEUMLIN notaires – 21, rue de l'Altenbach.

#### 3.2 Approbation de la modification simplifiée du PLU de Michelbach-le-Bas

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-36 à L. 153-40 et L. 153-45 à L.153-48 ;

**Vu** la délibération du 13 octobre 2016 approuvant le plan local d'urbanisme ;

**Vu** la délibération du 21 mars 2019 engageant la modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

**Vu** la délibération du 21 mars 2019 définissant les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

**Vu** l'avis de la DDT en date du 10 avril 2019 ;  
**Vu** l'avis du SCOT de Saint-Louis Agglomération en date du 11 avril 2019 ;  
**Vu** l'avis du Conseil Départemental en date du 15 avril 2019 ;

**Entendu** qu'une procédure de modification simplifiée est en cours pour les aspects suivants :

- Changement du règlement
- Ajout / suppression d'emplacement réservés
- Passage de zone AU en UB

**Entendu** le bilan de la phase de la mise à disposition du public présentée par le maire ;

**Considérant** que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être adopté, conformément aux articles L. 153-47 du code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter la modification simplifiée du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente.

La modification simplifiée adoptée est tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

#### **4. Affaires générales :**

##### **4.1 Consultation règlement du service de collecte des déchets ménagers**

Les élus prennent connaissance du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, validé par le conseil communautaire de Saint-Louis Agglomération le 27 mars 2019. M. SCHICKLIN après discussion demande aux élus s'ils ont des questions sur ce règlement.

Le Conseil Municipal,

- **PREND NOTE** du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés de Saint-Louis Agglomération.

#### **5. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal**

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 08 octobre 2015, M le Maire a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption sur le terrain non bâti cadastré section 14 N°548, AFUA « des Cerisiers », d'une superficie de 548 m<sup>2</sup>.

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 08 octobre 2015, M le Maire a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption sur le terrain bâti cadastré section 3 N°248, 21, rue de l'Altenbach, d'une superficie de 684 m<sup>2</sup>.

#### **6. Divers**

M. Fabien ROSENBLATT évoque la réunion de commission d'appel d'offre du pôle intercommunal, suite à négociation, le budget est tenu et les entreprises sélectionnées très fiables.

M. SCHICKLIN informe les élus qu'une réunion sera organisée à Michelbach-le-Bas entre élus des « petites communes » et Saint-Louis Agglomération pour discuter du SCOT.

Il rappelle également les élections européennes qui se tiennent le 26 mai 2019.

M. MEYER expose aux élus les travaux réalisés pour la placette du Dorfhisle, le macadam est posé et le peintre devrait intervenir dans les prochains jours pour la façade.

L'organisation de la journée citoyenne prévue le 25 mai 2019 est aussi discuté, M. ESTERMANN et Mme BECK sont chargés de la logistique repas et organisation pratique de la matinée.

Mme BECK demande aux élus s'il est possible d'ouvrir la déchetterie jusqu'à 19h pendant la période estivale, M. SCHICKLIN après discussion avec l'ensemble des élus, précise que la décision sera entérinée au prochain conseil municipal.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30.